



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2019 – 36 relatif au budget 2020

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mme Samanta Cardaropoli, de MM. Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Mohammad Soltan Hosseini, Daniel Traini et Bernard Morel s'est réunie à trois reprises pour examiner le budget 2020. Le jeudi 7 novembre, la commission était au complet alors que Mmes Victoria Ravaioli-Thibaud et Corinne Borgeaud représentaient la commission de gestion. Du côté de la Municipalité, MM. Didier Chapuis, Yvan Rochat, Yves Jauner et Pierre-André Ischi étaient présents, M. Pieric Freiburghaus, syndic, étant excusé. Notre boursier, M. Iban Garcia, était également là. Le mercredi 13 novembre, Claude Brocard était excusé alors que la Municipalité était présente in corpore. Mmes Ravaioli-Thibaud et Borgeaud étaient là, de même que M. Garcia. Le mardi 19 novembre enfin, la commission s'est réunie pour peaufiner ce rapport.

Comme celui de l'an dernier, le budget que vous avez sous les yeux présente un excédent de charges. Il y a d'ailleurs une certaine similitude par rapport au budget 2019. L'année dernière, en cumulant le déficit et les prélèvements sur les fonds de réserves pour atténuer ce dernier, on atteignait presque le million de francs (333'150 + 600'000). Cette année, le déficit envisagé s'élève à 667'891 francs auquel il faut ajouter 400'000 francs pris sur un fonds de réserve administratif, soit plus d'un million.

Bien sûr, il ne faut pas d'emblée s'affoler. Dans le budget, par souci de prudence, nos municipaux ont tendance à surévaluer les charges et à sous-estimer les recettes. D'ailleurs, ces dernières années, les comptes ont chaque fois eu bien meilleure allure que le budget. Il n'empêche que la Municipalité s'interroge sur le fait de ne pas parvenir à présenter un budget plus équilibré et sur l'écart – heureusement dans le bon sens – qu'il y a chaque année entre budget et comptes. Il y a une année, nous évoquions un éventuel audit externe. Notre Municipalité a la ferme intention de le solliciter et, dans ce but, elle souhaite réintégrer l'Union des communes vaudoises (UCV).

Voici maintenant les points qui ont retenu notre attention :

- **Action pour les jeunes de Penthelaz (150.365.32)** : Ce montant de 13'200 francs doit permettre la réfection du chemin d'accès à la cabane des scouts. Il est en grande partie prélevé sur le fonds sport et jeunesse.
- **En faveur de la culture et des loisirs (151.365.3)** : Dans ce montant de 32'050 francs est compris notamment une aide au Venoge Festival, puisqu'il aura encore lieu à Penthelaz en 2020, et un don pour le 50^e anniversaire des chœurs mixtes de l'Aloettaz et le Rosey.

- **Camping (1706) et piscine (1709) :** On remarque que les comptes ont été séparés pour une meilleure gestion. Le prélèvement de 30'000 francs sur le fonds tourisme (1709.481) concerne le local de stockage d'acide chlorhydrique en complément du préavis étudié et approuvé lors du Conseil du mois de septembre.
- **Aide et subventions en faveur de divers sports (171.365.34) :** L'investissement de 33'000 francs concerne essentiellement la pose de 6 cibles électroniques pour le tir au petit calibre. Mais notre commune n'est pas seule à payer. Les communes de Daillens et Penthaz, le Fonds du sport vaudois et la société de tir du Petit calibre participent aussi à la dépense.
- **Informatique (190) :** Lors des deux séances que nous avons eues avec la Municipalité, le secteur de l'informatique a occupé plus du 50% de nos discussions. En cause la constante augmentation des dépenses. Il y a une année déjà, la commission s'était inquiétée des charges importantes prévues alors que la commune avait investi un gros montant en 2017 pour le renouvellement de tout le matériel informatique. La Municipalité nous avait alors répondu que les dépenses devraient normalement diminuer dans le futur. Or, que voit-on dans ce budget 2020 ? Une augmentation de près de 80'000 francs par rapport à celui de 2019. Certes, il faut tenir compte de certains investissements, notamment une nouvelle ligne pour relier le Plan-Bois, de nouveaux serveurs et onduleurs. Cependant, un poste a particulièrement suscité interrogations et réprobations : « Honoraires & frais d'expertises » (190.318.5). 115'000 francs, c'est un très bon salaire pour une personne à plein temps. Mais il est attribué à un mandataire extérieur, chargé de la maintenance, surveillance et programmation du système informatique, qui est loin de travailler à 100% pour notre commune. La commission peine à accepter la justification d'un tel montant et s'inquiète de cette constante inflation des coûts. Elle suggère à la Municipalité de demander un audit concernant les dépenses informatiques. Cette dernière a accueilli favorablement cette proposition.
- **Maison de commune (3501.314.1) :** Les 102'300 francs inscrits concernent la rénovation des deux appartements actuellement libres ainsi que de l'ensemble des balcons où apparaissent d'inquiétantes lézardes.
- **Centre communal du Verger (3560.314.1) :** L'augmentation du montant pour l'entretien du bâtiment est due au fait que divers travaux dans la salle de gym ont été reportés de 2019 à 2020.
- **Aménagements routiers (430.314.33) :** Les 57'000 francs concernent l'embellissement de l'entrée du village, au-dessus de la station AGIP, suite aux travaux. Ce montant élevé a fait tiquer les membres de la commission qui suggèrent de revoir le projet de manière plus modeste.
- **Location décorations de Noël (430.316.30) :** Comme les décorations qui appartenaient à la commune étaient devenues hors d'usage, il a été décidé d'en louer de nouvelles. La somme de 21'000 francs comprend l'installation, l'entretien et le stockage.
- **Places de jeux (440.314) :** L'augmentation du poste Entretien et aménagement des places de jeux est notamment due à l'installation de mobilier pour le fitness urbain.
- **Enseignement primaire (510.352.26) :** On remarque une augmentation de plus de 200'000 francs par rapport au budget 2019. Elle est due à la pose des quatre pavillons sur la parcelle Gare 38, qui serviront de classes dès la rentrée 2020 et au fait que la commune prend désormais une part dans le coût des camps scolaires.

- **Piscine des Chavannes (570.365.30)** : Dès cette année, notre commune va verser une subvention pour la piscine des Chavannes à Cossonay.
- **Service social (710.352.53)** : La commission constate que la facture du réseau intercommunal Ajerco augmente sans cesse (près de 200'000 francs par rapport aux comptes 2018).
- **Service social (710.365.50)** : Le canton prend totalement en charge la participation à l'AVASAD, qui se montait à un peu plus de 300'000 francs.
- **Entretien du réseau d'eau (810.314.4)** : Le montant de 162'200 francs concerne notamment le remplacement des conduites du chemin de La Loettaz.

La commission des finances remercie la Municipalité et M. Iban Garcia, notre boursier, pour leur disponibilité et leurs réponses à toutes nos questions. Elle partage le souci de notre exécutif quant à l'avenir financier de notre commune. Il faut être conscient, Mesdames et Messieurs, que de gros investissements nous attendent, en particulier dans le domaine scolaire (8 nouvelles classes, 1 salle de gym et divers locaux à l'horizon 2023-2024), investissements auxquels notre commune ne pourra pas échapper. Sans parler également des projets pouvant émerger de la démarche participative. L'audit que souhaite la Municipalité concernant les finances devrait permettre d'y voir plus clair.

Après une longue discussion, la commission des finances, unanime, décide de ne pas amender le présent budget en ce qui concerne le poste informatique, mais demande instamment de procéder à un audit sur ce thème en début d'exercice 2020. Elle vous recommande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Penthalaz, le 21 novembre 2018

Le rapporteur:

Bernard Morel

Les membres:

Samanta Cardaropoli

Daniel Rochat

Marc-Eugène Viret

Claude Brocard

Daniel Traini

Mohammad Soltan Hosseini